

bref délai possible des mesures conduisant au désarmement complet et général sous contrôle international efficace.

L'Assemblée générale adopta également trois résolutions concernant les essais nucléaires. L'une d'elles, traitant spécifiquement de l'intention de la France de procéder à des essais d'explosions nucléaires dans le Sahara, exprimait la vive inquiétude de l'Assemblée et demandait à la France de s'abstenir de tels essais. Sur la question générale des essais nucléaires on adopta une résolution qui exprimait l'espoir que les parties en cause intensifieraient leurs efforts pour conclure, le plus tôt possible, une entente sur la prohibition des essais d'explosions nucléaires, accompagnée d'un système international de contrôle approprié. Une autre résolution faisait appel «aux États participant aux discussions de Genève pour qu'ils continuent leur présente suspension volontaire des essais et aux autres États pour qu'ils renoncent à de tels essais». Le Canada vota pour les trois résolutions, qui furent adoptées à de fortes majorités.

Finalement l'Assemblée générale adopta une résolution ayant trait au maintien de la Commission du désarmement dans sa forme actuelle (c'est-à-dire que les 82 membres des Nations Unies sont tous membres de la Commission) et demandant au secrétaire général des Nations Unies de mettre à la disposition du nouveau Comité du désarmement des dix puissances tous les services que celui-ci pourrait demander. La résolution fut adoptée à l'unanimité.

3. Réfugiés

En 1959 a commencé l'Année mondiale du réfugié (AMR), instituée par une résolution de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1958. L'Année mondiale du réfugié, qui a débuté au Canada le 28 juin et se terminera le 1^{er} juillet 1960, est un effort coopératif de quelque 70 gouvernements pour résoudre certains problèmes concernant les réfugiés et en ramener d'autres à de moindres proportions. Durant l'Année mondiale du réfugié, les gouvernements sont appelés à faire des contributions spéciales afin de seconder cet effort spécial pour les réfugiés.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonça le 24 septembre à l'Assemblée générale qu'en guise de contribution spéciale à l'Année mondiale du réfugié, le Gouvernement canadien lèverait ses règlements normaux d'immigration pour admettre un nombre considérable de réfugiés tuberculeux avec leur famille, pour fins de traitement et de rétablissement au Canada. Le nombre de réfugiés tuberculeux dont on pourrait s'occuper en vertu de ce programme a été établi à 100 et on s'attend qu'un total de 4 à 500 personnes bénéficieront de cette initiative. Le gouvernement fédéral assume les frais du transport des réfugiés au Canada et de leur traitement en sanatorium. Le gouvernement assurera également, lorsqu'il le faudra, la subsistance des personnes à charge qui pourraient se trouver incapables de subvenir à leurs besoins pendant qu'un membre de la famille sera sous traitement.

Un certain nombre de gouvernements provinciaux qui administrent les sanatoriums dans lesquels seront accueillis les réfugiés ont accepté de défrayer une partie du traitement hospitalier. On s'attend que le programme pendant sa première année coûte aux gouvernements fédéral et provinciaux plus de \$750,000. Il y aura des frais additionnels pendant les années qui suivront.